De la culture du mélèze dans les taillis en conversion

Autor(en): **Barbey, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **89 (1938)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-785095

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

nelle de la fonction chlorophyllienne, soit en une occupation de l'atmosphère par les organes assimilateurs dans leur ensemble, qui permette la fixation et l'évacuation des hydrocarbonates dans les meilleures conditions possibles. (A suivre.)

De la culture du mélèze dans les taillis en conversion.

On a beaucoup écrit, au cours des dernières années, sur la question du mélèze. Nous connaissons maintenant, à peu près, les exigences de ce conifère qui est spontané dans les Alpes et dans d'autres régions montagneuses de l'Europe. On a réussi à l'acclimater, avec un plein succès, dans certaines forêts de plaine.

Toutefois, nos connaissances sur ce conifère sont encore incomplètes, comme elles sont insuffisantes en ce qui concerne d'autres essences que, pour des raisons diverses, on cherche à introduire dans des stations différentes de celles qui leur sont propres.

Les sylviculteurs de notre pays savent que le mélèze exige une station aérée, ensoleillée, un sol meuble, non humide, riche en éléments minéraux. Son principal ennemi — contre lequel les moyens d'immunisation sont encore inexistants — est la *pezize de Willkomm,* champignon qui produit un chancre sur la tige des arbres poussant dans des conditions climatiques et pédologiques qui ne peuvent lui convenir.

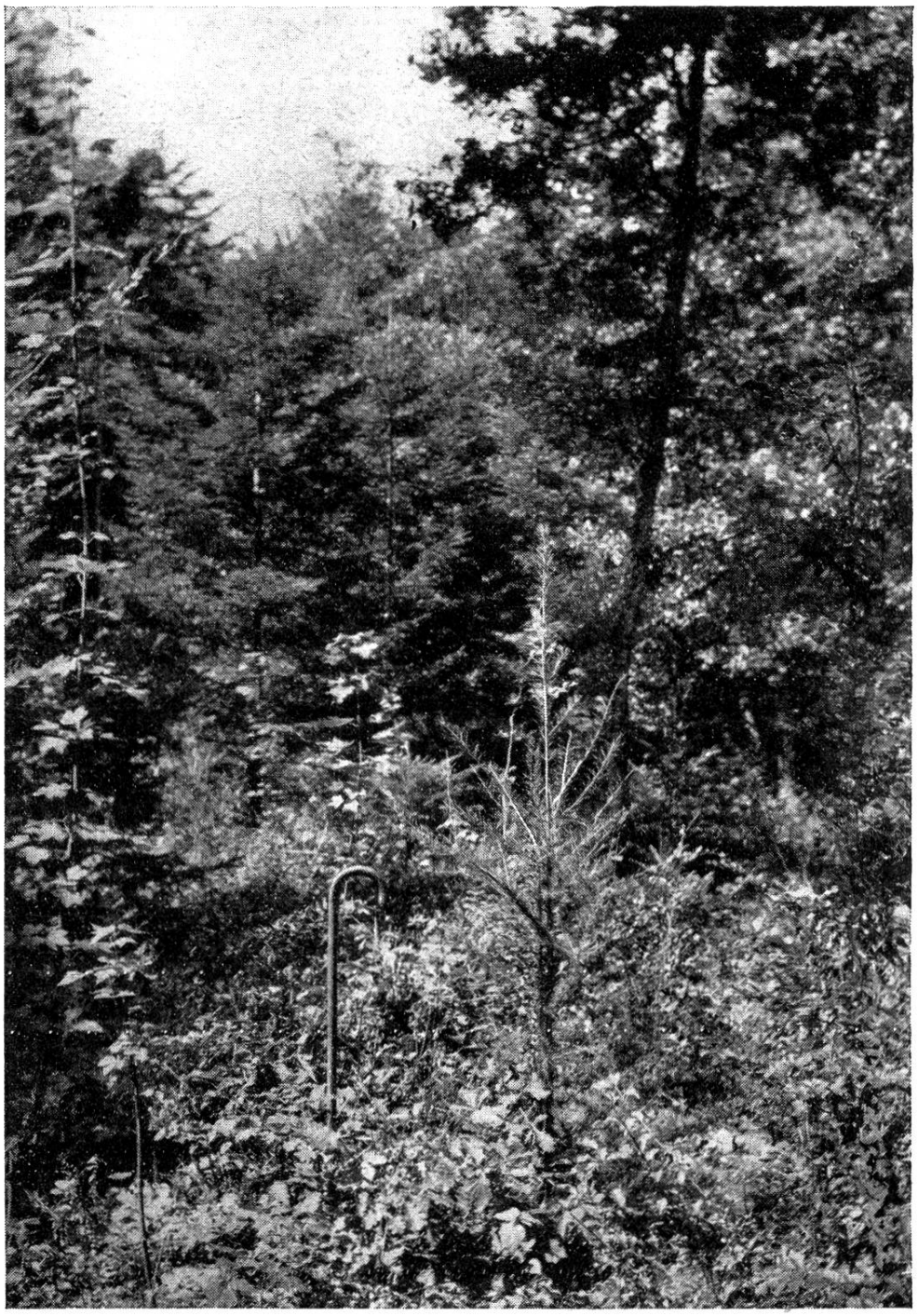
Si, en montagne et sur les pentes très fortes, on remarque parfois que le mélèze est déformé, c'est-à-dire que la partie inférieure de son fût est courbée, c'est, en général, la pression de la neige gelée qui en est la cause.

Ni l'épicéa, ni le sapin ou l'arolle, ni aucun autre feuillu de montagne ne présentent la même prédisposition à la déformation de la tige.

Lorsque le mélèze est utilisé en plaine, par exemple dans la transformation des taillis en futaie composite, ou installé dans les trouées ensoleillées des coupes à caractère jardinatoire, il est très souvent incurvé, dès la deuxième année, par la présence des rejets rampants de chêne et par les cépées de la «souille» (sous-bois de buissons). Ainsi une seule branche de la strate frutescente, si elle n'est pas éliminée à temps, peut agir de telle façon sur la formation de la tige du jeune plant de mélèze, que celui-ci subit une incurvation qui, dans bien des cas, ne se corrige pas complètement à un âge avancé de l'arbre.

Il convient, cependant, de rappeler ici que la question génétique joue un rôle important sur le port du mélèze, en particulier sur la forme de son fût. La morphologie de ce conifère est en effet très variable. De même, qu'il y a des races de douglas inférieures, de même les races du mélèze présentent des caractères extérieurs assez variables et héréditaires.

Toutefois, l'influence que l'ambiance exerce sur le mélèze est indiscutable, lorsqu'il s'agit de faire des cultures de ce conifère dans la



Phot. A. Barbey.

Jeune mélèze fixé à un tuteur pour assurer la formation d'un fût normal.

broussaille. Les documents photographiques ci-contre démontrent les défauts d'une plantation, en taillis, « non dirigée », ainsi que le procédé appliquable pour protéger le jeune plant contre une déformation.

* * *

Nos expériences prouvent que, dans les cas d'enrésinement des taillis à l'aide du mélèze, il faut donner la préférence à la plantation



Phot. A. Barbey.

Plants de mélèze installés dans les trouées d'un taillis de chêne en conversion. Celui à droite — sans tuteur — présente déjà un fût légèrement incurvé.

en ordre dispersé dans le but d'assurer à cet arbre, même à un âge avancé, un espace suffisant pour lui permettre de constituer une frondaison régulière.

Quoique ce conifère élimine plus facilement ses branches basses que l'épicéa, le sapin et les pins, il est démontré qu'en l'associant au

hêtre, on obtient le plus souvent le nettoiement automatique de la partie inférieure du fût, sans parler d'un enrichissement du sol.

La photographie hors texte représente un mélèze d'une cinquantaine d'années qui a subi, dans sa jeunesse, au bas du fût, une première incurvation par suite de la présence d'un buisson. Plus haut, à environ deux mètres du sol, on remarque une courbure dans le sens contraire. Ici, les branches inférieures du sapin voisin, de même âge, ont repoussé la tige flexible en formation dans le sens gauche-droite; il en est résulté une deuxième incurvation.

On remarquera, sur la photographie n° 2, comment on peut, dès la première année de plantation, assurer au jeune mélèze un « départ » normal à l'aide d'un tuteur, fixé à la tige au moyen de deux ficelles nouées en huit. Le tuteur est maintenu pendant 3—4 ans et le mélèze, une fois dégagé, c'est-à-dire lorsqu'il a atteint 1,50 à 2 m de hauteur, est libéré. A ce moment, il est en mesure de mieux résister aux pressions latérales, c'est-à-dire lorsque le bas de la tige a atteint la dimension d'une canne.

Les mélèzes fixés à un tuteur sont, en outre, protégés contre les atteintes des chevreuils.

La dépense occasionnée par ces soins culturaux momentanés est minime, si elle n'intéresse que 200 à 250 mélèzes au plus à l'ha. Or, le bois de ce conifère précieux se vend à un prix si élevé, en comparaison de celui du sapin ou de l'épicéa (environ le double), qu'on peut consentir à faire des frais culturaux supplémentaires, pour assurer la production de bois de premier choix provenant de grumes cylindriques.

Montcherand-sur-Orbe (Vaud), septembre 1938. *A. Barbey.*

Considérations sur les forêts particulières du Pays-d'Enhaut vaudois.

On sait qu'en Suisse la forêt publique recouvre les trois quarts de la surface forestière. Dans quelques régions, cette proportion est renversée en faveur de la forêt particulière; c'est notamment le cas dans les cantons de Lucerne, Zurich, Thurgovie et Appenzell, ainsi que dans l'Emmental bernois.

En Suisse romande, les régions où la forêt particulière domine sont rares. Genève mis à part, tous les cantons romands accusent une forte prépondérance de la forêt publique. Dans celui de Vaud, la répartition entre forêts publiques et particulières correspond assez exactement à celle de l'ensemble de la Suisse. Un seul district, sauf erreur, fait exception à cette règle, c'est celui du Pays-d'Enhaut, où la forêt particulière domine fortement. Nous pensons intéresser les lecteurs du « Journal forestier » en commentant ici quelques résultats que 20 ans d'activité dans ce district nous ont permis d'acquérir et après que les très fortes exploitations, auxquelles les forêts particulières du Pays-